



Ce programme est financé par l'Union européenne et cofinancé par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement



Royaume du Maroc

Ministère du Travail et de
l'Insertion Professionnelle



المملكة المغربية
وزارة الشغل والإدماج المهني

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵖⴻⵔⴰⵏⵜ
ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵖⴻⵔⴰⵏⵜ



FICHE DU PROJET

THAMM

● Pour une approche globale de la gouvernance des migrations et de la mobilité de main-d'œuvre en Afrique du Nord

Pour développer les migrations de main-d'œuvre et de la mobilité des travailleuses et travailleurs en Afrique du Nord et afin d'amplifier les retombées positives aussi bien pour les pays d'origine que pour les pays de destination, les travailleuses et travailleurs et leur famille, une approche globale est nécessaire.

Dans ce cadre, le programme régional THAMM vise le renforcement des **mécanismes de protection des travailleuses et travailleurs migrant-e-s** tout au long du cycle migratoire, soit directement au bénéfice des travailleuses et travailleurs quittant la région ou venant y rechercher un emploi, soit à travers le renforcement des **capacités des acteurs institutionnels**. C'est aussi le premier programme de l'Union européenne qui associe les efforts conjoints des Etats Membres pour favoriser pour les pays d'Afrique du Nord des possibilités de migration de la main-d'œuvre et de mobilité sûres, régulières et ordonnées. Les schémas de mobilité mis en place sont mutuellement bénéfiques. Des approches innovantes visent à développer en parallèle l'employabilité de jeunes marocaines et marocains au Maroc et en Europe.

Le programme est aligné sur les cadres politiques existants au niveau mondial (Objectifs de Développement Durable, Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières), et au niveau régional (Cadre de politique migratoire de l'Union africaine et Plan d'Action 2018-2030).

Actions multi-donneurs	Montant total 25 millions d'euros : Union européenne (Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'UE pour l'Afrique) et Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Économique et du Développement
Agences de mise en œuvre	Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) ; Organisation internationale du Travail (OIT) ; Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH ; Agence belge de développement (Enabel)
Pays bénéficiaires	Egypte – Maroc – Tunisie
Période	2019 – 2022 (OIM-OIT-GIZ)/2023 (Enabel)
Partenaires	Institutions gouvernementales, secteur privé, partenaires sociaux
Groupes cibles	Institutions étatiques et non étatiques qui organisent la migration et la mobilité internationale de main d'œuvre ; institutions de formation et qualification professionnelle ; travailleuses et travailleurs qualifié.e.s intéressé.e.s par un parcours professionnel intégrant une composante migration

★ Maroc

Le Maroc est considéré aujourd'hui comme un carrefour migratoire. Après avoir été un pays essentiellement d'émigration au 20^e siècle, et bien que ces flux perdurent et se diversifient, le Maroc est devenu une terre de transit et d'accueil des migrant-e-s. C'est grâce à son emplacement géostratégique entre l'Afrique subsaharienne et l'Europe, mais aussi en raison des opportunités spécifiques qui s'y sont développées économiquement et sa politique migratoire d'ouverture. Toutefois, le taux de chômage (qui a atteint 9,8% en 2018 selon le HCP) et le manque d'opportunités continuent à pousser beaucoup de Marocain-e-s à émigrer, notamment les jeunes qui représentent la tranche d'âge la plus touchée par le chômage. D'autres pays de la région d'Afrique du Nord présentent un contexte similaire à celui du Maroc.

Les principaux acteurs pour la mise en œuvre du programme « THAMM » au Maroc sont notamment le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle, le Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, l'Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC), le Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, et les partenaires sociaux (organisations d'employeurs et de travailleurs).

L'objectif global du programme THAMM est de favoriser la migration régulière et la mobilité mutuellement avantageuses, conformément à l'action prioritaire 2 de la Fenêtre de l'Afrique du Nord du Fonds fiduciaire de l'Union européenne.

Le programme comporte **cinq objectifs spécifiques** :

OS 1 : Des **cadres politiques, législatifs, institutionnels et réglementaires** de la migration et de la mobilité régulières (renforcement des droits des travailleurs migrant-e-s et de lutte contre le travail forcé, le travail des enfants et la servitude) sont **progressivement établis** (géré par l'OIT et l'OIM).



OS 2 : Les mécanismes **d'évaluation, de certification, de validation et de reconnaissance** des compétences et des qualifications des migrant-e-s sont **améliorés** (géré par l'OIT et l'OIM).



OS 3 : La **gestion des connaissances et des données** de la migration dans le domaine de la migration et de la mobilité régulières est **améliorée** (géré par l'OIT et l'OIM).



OS 4 : Des **plans de mobilité** sont **établis et / ou améliorés** (géré par la GIZ et Enabel).



OS 5 : La **coopération** entre les parties prenantes pertinentes dans le domaine de la migration et de la mobilité régulières, en particulier pour l'intermédiation, est **améliorée** (géré par l'OIT, l'OIM, la GIZ et Enabel).



Objectifs Spécifiques	Résultats
1	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les législations, politiques et cadres stratégiques nationaux, afin d'intégrer la migration de travail et l'alignement sur les normes internationales du travail ; Renforcer les services publics de l'emploi dans leur capacité régulatrice et encourager la professionnalisation des agences de recrutement privées sur la base de l'approche recrutement équitable et du système international d'intégrité du recrutement (IRIS) de l'OIM ; Renforcer les capacités des institutions concernées en matière d'analyse du marché, de préparation pré-départ et suivi des travailleuses et travailleurs migrant-e-s.
2	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la reconnaissance des qualifications et des compétences et renforcer les capacités dans le domaine de la formation professionnelle concernant la migration vers des pays de destination.
3	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer les institutions publiques dans la collecte et l'analyse des données relatives aux migrations internationales de main-d'œuvre selon les normes et directives de la Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) ; Former les utilisateurs de données ; Renforcer les indicateurs liés à la migration dans les Systèmes d'Information sur le Marché du Travail (SIMT) et assurer une meilleure coordination ; Renforcer la capacité des institutions concernées en matière d'identification des secteurs et corridors potentiels de migration du travail fondés sur la complémentarité des compétences.
4	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des schémas de mobilité régulière pour des apprenti-e-s et des personnes qualifiées entre le Maroc et l'Allemagne et la Belgique ; Renforcer les capacités institutionnelles du MTIP et de l'ANAPEC en matière de gestion de la mobilité et la migration régulière des travailleuses et travailleurs marocain-e-s ; Renforcer les capacités des institutions de formation et de qualification professionnelle (Département de la Formation Professionnelle et l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail) en matière de migration de main d'œuvre et de reconnaissance des qualifications en Allemagne.
5	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le dialogue et la coopération entre les pays partenaires sur la migration de main d'œuvre et la mobilité, à travers les ateliers et les échanges au niveau régional ; Promouvoir les échanges internationaux sur les enseignements tirés en matière de migration de main d'œuvre par des voyages d'études en Allemagne et d'autres formats d'apprentissage.

Mis en œuvre par

